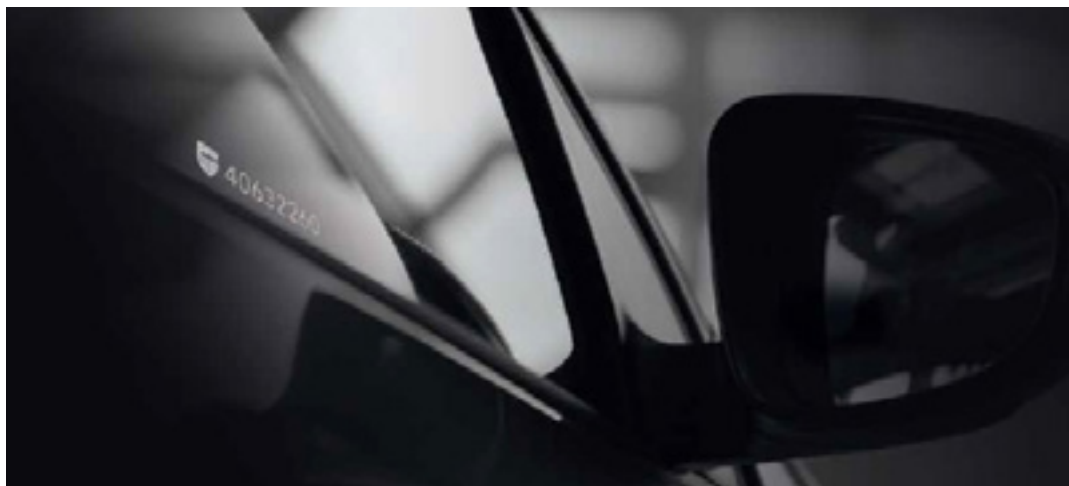


Bris de glace, accident, vol...
Roulez en toute tranquillité

VOTRE SÉRÉNITÉ **NOTRE PRIORITÉ**

Quelles que soient les circonstances
GARDEZ LE CONTRÔLE



Sécurisez votre voiture et votre budget avec SecuryCar, [votre complémentaire automobile](#).
Votre voiture est gravée sur toutes les vitres et est inscrite au fichier Argos®.
Vous bénéficiez également de toutes les garanties complémentaires SecuryCar.

€ INDEMNITÉ

- Indemnité progressive en cas de vol de **1 000 € la première année, jusqu'à 5 000 €** la cinquième
- Rachat de franchise accident, vol, incendie jusqu'à **600 €**
- Rachat de franchise bris de glace jusqu'à **150 €**
- Dépannage / remorquage vers le garage de la marque le plus proche. Plafond de prise en charge **400 €**.



VÉHICULE DE REMPLACEMENT

Organisation et prise en charge du véhicule de remplacement en cas de :

- Vol et incendie : jusqu'à **30 jours**
- Accident : jusqu'à **7 jours**
- Bris de glace : jusqu'à **2 jours**



GARANTIE PNEU

Le produit garantie pneu comprend une indemnisation à raison d'une fois par an :

- Si le pneu est réparable : remboursement des frais de réparation dans la limite de **80 €**
- Si le pneu n'est pas réparable : remboursement des frais de remplacement du pneu dans la limite de **150 €** ou de **200 €** pour les 2 pneus si le 2ème pneu du même train doit être changé
- Pas de vétusté



ASSISTANCE

- Poursuite du voyage ou retour au domicile du conducteur et des passagers en taxi, train, avion dans la limite de **400 €**
- Hébergement jusqu'à **3 nuits** en France / **5 nuits** à l'étranger dans un maximum de **150 €** par nuitée par passager
- Récupération du véhicule réparé en taxi, train, avion dans la limite de **400 €**
- Taxi de liaison jusqu'à **100 €** par dossier d'assistance
- Aide ou garde à domicile : en cas d'accident avec le véhicule nécessitant l'hospitalisation du conducteur, accompagnement des enfants, auxiliaire de vie (trajet A/R), aide-ménagère, gestion de la fratrie.



SOS PERMIS

Remboursement du stage de récupération de points au permis de conduire dans la limite de **250 €**.



CONTRE-EXPERTISE

Remboursement des frais de contre-expertise du client plafonné à une fois par an et **400 €**.



VÉHICULE DE REMPLACEMENT

Prêt d'un véhicule de courtoisie par votre concession d'achat pour vos révisions et entretiens de manière prioritaire pour toute intervention de plus d'une heure.

Les conditions générales et particulières d'application des garanties sont disponibles auprès de contact@securycar.com